

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU HAUT-ST-FRANÇOIS
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ISIDORE-DE-CLIFTON

Le 16 décembre 2019

Séance spéciale du Conseil municipal, dûment convoquée par le directeur général int., tenue le 16 décembre 2019, à 19h30, au bureau municipal, 66 chemin Auckland, présidée par la mairesse suppléante madame Audrey Turgeon et à laquelle assistent les conseillers Marc Bégin, Perry Bell, Lee Brazel et Pierre Blouin.

Le conseiller Yves Bond et le maire Yann Vallières n'étaient pas présents.

Le directeur général int., Gaétan Perron est aussi présent.

1. OUVERTURE DE LA SESSION

La présidente d'assemblée constate le quorum et ouvre la session à 19h40.

Prendre note que l'avis de convocation a été signifié tel que requis à tous les membres du conseil (article 156 du Code municipal du Québec) le 9 décembre 2019.

Toute documentation utile à la prise de décision a été rendue disponible aux membres du conseil au plus tard 72 heures avant l'heure fixée pour le début de la séance. (Code municipal du Québec - article 148)

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2019-12-21

Il est proposé par **Pierre Blouin**

ET RÉSOLU QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

3. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Il n'y avait pas d'assistance.

4. ADOPTION DU BUDGET 2020

2019-12-22

Il est proposé par **Lee Brazel**

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

D'adopter les prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2020, telles que déposées qui présentent des recettes de **1 849 245 \$** et des dépenses de fonctionnement qui s'élèvent à **1 710 812 \$**, des remboursements de la dette de **138 433 \$** et un excédent pour immobilisations de **55 000 \$**.

DE publier un résumé du budget dans la prochaine édition du bulletin municipal, en janvier 2020.

Revenus	
Taxation	1 168 570,00 \$
Recettes sources locales	200 069,00 \$
Subventions	480 606,00 \$
Total	<u>1 849 245,00 \$</u>

		Dépenses
100	Administration générale	286 412,00 \$
210	Sureté du Québec	90 435,00 \$
220	Incendie	96 993,00 \$
320	Voirie	451 527,00 \$
330	Déneigement	266 648,00 \$
340	Éclairage, signalisation..	19 982,00 \$
413	Aqueduc	26 199,00 \$
414	Eaux usées	37 341,00 \$
415	Égouts	3 339,00 \$
451	Ordures	77 150,00 \$
452	Recyclage	43 309,00 \$
452	Putrescibles	34 650,00 \$
470	Environnement	12 699,00 \$
520	Logement social	7 000,00 \$
610	Urbanisme	30 227,00 \$
620	Dév. Économique	45 644,00 \$
701	Loisirs et parcs	84 363,00 \$
702	Bibliothèque	14 307,00 \$
900	Interets & Frais banque	27 587,00 \$
	Transfert aux investissement	55 000,00 \$
03-210	Remboursement dettes	138 433,00 \$
	Total	1 849 245,00 \$

ADOPTÉE

5. ADOPTION PLAN TRIENNAL D'IMMBILISATIONS

2019-12-23

Il est proposé par **Perry Bell**

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

QUE la Municipalité adopte son plan triennal des dépenses en immobilisations comme suit :

Année 2020 :	1 652 835 \$
Année 2021 :	337 250 \$
Année 2022 :	246 600 \$

ADOPTÉE

6. RÈGLEMENT D'IMPOSITION 2019

6.1 Présentation R2020-131

En vertu de l'article 445 du code municipal, des copies du règlement ont été mis à la disposition des conseillers et du public et le directeur général int. présente le projet de règlement 2020-131 concernant l'imposition des contribuables de la municipalité de Saint-Isidore-de-Clifton pour l'année 2020.

6.2 Avis de motion R2020-131

Le conseiller **Perry Bell** donne avis de motion qu'à la prochaine session ou à une session ultérieure de ce Conseil, il proposera ou fera proposer le Règlement 2020-131 intitulé « Règlement d'imposition 2020 ».

7. **CLÔTURE DE LA SÉANCE**

2019-12-24

Il est proposé par ***Audrey Turgeon***

de clore la présente session à 20h, l'ordre du jour étant épuisé.

Je, Audrey Turgeon, mairesse suppléante, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142.2 du Code municipal.

Audrey Turgeon, mairesse suppléante

Gaétan Perron, directeur général int.